Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 029-212900674-20240222-248_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

248/20

ELS/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Christiane DUGAY, Éric LE SCANFF, Édouard TROLES, Chantal COLLÉOU, Hervé TILLY, Sonia FLOC'H, Cyrielle MOY, Annick LE GALL, Paul UGUEN, Rémy LE MEUR, Françoise NORMAND
Absents : Éric CLOAREC, Jean-Hervé GOARNISSON, Florent LE HERVÉ, Laurence LE ROY-TASSEL
Procurations : Éric CLOAREC donne pouvoir à Chantal COLLÉOU, Jean-Hervé GOARNISSON donne pouvoir à Christiane DUGAY
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2024

Objet : Contribution 2023 à l'Association des courses hippiques

Monsieur Le Maire et Madame La première Adjointe, étant membres de l'Association des courses hippiques de Guerlesquin, ils ne prennent pas part au vote. Madame La première Adjointe cède la présidence à Monsieur Éric LE SCANFF, 2ème Adjoint au Maire qui conduit les débats et soumet la proposition de délibération au vote. Madame La première Adjointe se retire de la salle.

Monsieur L'Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir pour 2023 le montant de la contribution 2022 :

	2022	2023
Association des courses hippiques	3 612,25 €	3 612,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide du versement d'une contribution de 3 612,25 € à l'Association des courses hippiques de Guerlesquin.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire empêché,
Le 2ème Adjoint délégué,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Éric LE SCANFF

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY